

VATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/2103
25 avril 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE PAR LE CHEF DE LA DELEGATION SYRIENNE
LE 23 AVRIL 1951, AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE

Comme suite aux plaintes déjà déposées par la délégation syrienne au sujet des violations par Israël de la Convention d'armistice conclue entre la Syrie et Israël, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les violations flagrantes que voici.

Le vendredi 20 avril, des forces armées israéliennes, venues tant en bateau par le lac de Tibériade que par terre du secteur situé au nord de Ein Gev, et armées de mortiers et d'armes automatiques, ont attaqué le village arabe de Mugeib dans la zone démilitarisée.

Cet acte constitue une nouvelle violation flagrante de la Convention générale d'armistice; il témoigne à nouveau des intentions hostiles de l'Etat d'Israël à l'égard de la zone démilitarisée et de son évident mépris des avertissements des observateurs des Nations Unies.

Signé: Faris El Khouri
Chef de la délégation syrienne

